

Séance du 27 mars 2018

À une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de la Bibliothèque Municipale, mardi le 27 mars 2018 à 19 h 30.

Sont présents : Mme Julie Maurice,
Mme Élisabeth Prud'homme,
Mme Jocelyne Bouchard,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2018-03-064 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 31 sur motion de Mme Élisabeth Prud'homme, appuyée par M. Pierre Brunelle.

2018-03-065 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, tel que présenté, sur proposition de Mme Julie Maurice, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.

2018-03-066 Adjudication de contrat (réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé sur SEAO le 20 février 2018 (numéro d'avis 9.22-52090-2018-02) pour la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight conditionnelle à l'admissibilité du projet au *Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local* (AIRRL-2017-412) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi qu'à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été présentées : Construction et Pavage Portneuf inc. à 2 026 037.56 \$, Alice Bergeron et fils Ltée à 1 800 248.50 \$, Jobert inc. à 1 689 168.00 \$, 9306-1380 Québec inc. à 1 619 750.15 \$, Pavage JD inc. à 1 603 837.92 \$ et Excavation Normand Majeau inc. à 1 496 797.58 \$;

CONSIDÉRANT le désistement de vote du conseiller, M. Jacques Martin, étant employé de la compagnie Excavation Normand Majeau,

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par M Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu

- que le mandat soit confié à Excavation Normand Majeau inc. plus bas soumissionnaire conforme, au montant 1 496 797.58 (taxe en sus);
- que le montant total des travaux est évalué à 1 634 486 \$ incluant la surveillance de chantier par les ingénieurs de la MRC d'Autray et les frais de laboratoire ainsi que les taxes nettes;
- que le conseil adopte un règlement d'emprunt pour financer la part de l'aide financière, en cas d'admissibilité, du MTMDET en service de dette sur 10 ans;

- que suite à l'admissibilité du projet au MTMDET et à l'approbation du règlement d'emprunt au MAMOT, une demande de financement soit fait auprès du directeur de comptes à la Banque Nationale;
- que le maire, Yves Germain, et la directrice générale, Chantale Dufort, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents nécessaires à la réalisation du projet avec le contractant et le gouvernement, ainsi que tous documents pour le financement.

2018-03-067 Règlement 327-2018-06 (règlement d'emprunt)

CONSIDÉRANT que le projet est la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight;

CONSIDÉRANT qu'une programmation de travaux a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en date du 21 février 2018 pour une aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018, selon cette programmation, le montant destiné à des travaux de voirie local sur le chemin Lanaudière s'élève à 202 000\$ qui sera versé comptant;

CONSIDÉRANT que le projet est potentiellement admissible à une aide financière pouvant atteindre un maximum de 75% des dépenses admissibles du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local dossier* (AIRRL-2017-412), selon les procédures du programme, cette aide financière sera versé sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement, intitulé « *règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 634 486 \$ et un emprunt de 1 166 880 \$ pour la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight* » est de permettre à la municipalité de faire financer la portion de l'aide financière, suite à l'admissibilité, du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Programme Réhabilitation du réseau routier local Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local*; en service de dette sur 10 ans;

CONSIDÉRANT que la dépense décrétée au règlement, au montant de 1 634 486 \$, est préparée par Chantale Dufort, directrice générale et secrétaire-trésorière, dont 202 000 \$ versé au comptant provenant de la TECQ 2014-2018 et un montant de 265 606 \$ provenant du fond général, ainsi qu'un emprunt de 1 166 880 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Maurice, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le règlement 327-2018-06, intitulé « *règlement d'emprunt décrétant une dépense de 1 634 486 \$ et un emprunt de 1 166 880 \$ pour la réfection de la rue Principale et des chemins Lanaudière et Forsight* », soit et est adopté tel que présenté lors de la dernière séance avec comme modification que le conseil autorise à exécuter les travaux d'asphaltage au montant de tel qu'il appert du cahier de soumission d'Excavation Normand Majeau, en date du 15 mars 2018 11 h 01 lors de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offre (numéro d'avis : 9.22-52090-2018-02) au lieu des estimations détaillées préparées par Stéphane Allard ingénieur et agr., en date du 5 et 7 juillet 2017.

2018-03-068 Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20 h 00 sur motion de M. Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.